

ARRETE N° 150 / 2022

MAIRIE de QUEVERT
22100

OBJET : Police Municipale – Sûreté et commodité
du passage dans les rues et voies publiques
**CIRCULATION ALTERNEE
PAR FEUX TRICOLORES
CHEMINEMENT PIETON INTERDIT
VC6 RUE DU GRAND CLOS
DU 10/10/2022 AU 28/10/2022**

Tél. : 02.96.85.81.80

Nous, Maire de la Commune de QUEVERT (Côtes D'Armor)

VU, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

VU, Le Code de la Route,

CONSIDERANT qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRETONS

ARTICLE 1^{er} : En raison de travaux d'extension des réseaux basse tension, alimentation en eau potable, eaux pluviales et télécom, la circulation sera alternée par feux tricolores et le cheminement des piétons sera interdit au droit du chantier, sur la VC6 rue du Grand Clos sur la période du 10/10/2022 au 28/10/2022.

ARTICLE 2^{ème} : Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise chargée des travaux à proximité du chantier.

ARTICLE 3^{ème} : Monsieur le Maire,
La Gendarmerie,
Les pompiers
L'entreprise SMPT,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.
QUEVERT, le 07/10/2022

Le MAIRE,

Philippe LANDURÉ

